

CHASSE AU TRESOR 2022
Samedi 17 septembre 2022 – Parc Eugénie
Dans le cadre de Sport en Famille



1. La chasse au trésor 2022 est organisée par la ville de Mourmelon le Grand dans le cadre du « Weekend Sport en Famille »
2. Le seul but est l'amusement. Le fait de participer à ce jeu implique pleine et entière acceptation du présent règlement.
3. Elle se déroulera samedi 17 septembre 2022, au Parc Eugénie de Mourmelon-Le-Grand à 18h30. Les déplacements se font exclusivement à pied.
4. Le nombre d'équipe est limité à 24, et seules les personnes inscrites peuvent participer ! Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Minimum deux par équipes et accompagné d'au moins un adulte. (Favoriser les équipes familiales) Les participants déclarent ne pas avoir de contre-indication à la pratique de la marche et à la pratique d'activité physique.

Les inscriptions seront prises jusqu'au 16 septembre à la Mairie. Nous prendrons des inscriptions sur place seulement s'il reste des places.

5. La participation à la Chasse au Trésor est gratuite.
6. Chaque équipe doit être munie au moins d'un téléphone et **d'une lampe de poche**. Les participants doivent être munis d'une tenue adaptée sportive (durée : environ 2h) et d'une bouteille d'eau.

7. Déroulement :

1ère étape : Les consignes et votre feuille de route vous seront communiqués au point de départ.

2ème étape : Récupérer 7 objets – Les objets sont récupérés dans l'ordre au choix de l'équipe, sauf l'objet n°1.

3ème étape : Communiquer les 7 objets, le Sheriff donnera l'indice final pour retrouver l'un des 7 lingots d'Or qui vous permettra d'ouvrir le trésor. Les réponses sont à donner au point de départ « Saloon »

8. Des pénalité temps seront attribuées aux équipes voire une exclusion pour les équipes :

- Qui ne sont pas au complet lors des déplacements ou lors des épreuves- Attention à l'Indien !!!
- Si un joueur ou plusieurs joueurs utilisent des cycles (vélo, roller, trottinettes,) ou engins motorisés.

9. Les organisateurs attendent des participants un comportement exemplaire et de « fairplay ». Toute tentative de tricherie, d'incivilité, de dégradation ou tout acte de violence entraînera l'annulation de la participation de son auteur et engagera sa responsabilité individuelle.

10. En cas d'abandon, l'équipe devra le signaler à l'organisateur (à la Mairie). En cas d'accident les participants s'engagent à informer les organisateurs le plus rapidement possible, un numéro de téléphone sera communiqué le jour de l'épreuve.

11. Récompenses : les 7 premières équipes à avoir résolu et communiqué les éléments inscrits dans l'article 7 de la 3^{ème} étape se verront remettre une récompense.

Signature des participants